

N° 8164. CONVENTION SUR LA PÊCHE ET LA CONSERVATION DES
RESSOURCES BIOLOGIQUES DE LA HAUTE MER. FAITE À GENÈVE,
LE 29 AVRIL 1958¹

RATIFICATION

Instrument déposé le :

26 septembre 1968

DANEMARK

(Pour prendre effet le 26 octobre 1968.)

L'instrument de ratification contient une réserve selon laquelle le Danemark ne se considère pas lié par la dernière phrase de l'article 2 de ladite Convention.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 559, p. 285; vol. 560, p. 307; vol. 562, p. 339; vol. 570, p. 349, et vol. 639, p. 351.